

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 août 2014

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, BERHAULT Jacques, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle et PONTIUS Nathalie à partir de 21h30 soit la question n°6.

Absent excusé : Néant.

1. Emprunt travaux rue de la Vierge :

Mme le Maire présente les différentes propositions reçues des banques pour un emprunt de 90 000 € sur le budget eau dans un premier temps. Après délibération, les membres du Conseil par 6 voix pour et 4 contre retiennent la proposition du Crédit Agricole : 90 000 € sur 20 ans à un taux de 3.40 %.

2. Participation financière : Finale Départementale de Labour des Jeunes Agriculteurs :

Mme le Maire informe le Conseil d'une lettre reçue des Jeunes Agriculteurs concernant une demande de participation financière de la Commune à cette occasion. Accord à l'unanimité pour une participation communale de 50 €.

3. Maintien du Conseil Général dans l'organisation territoriale :

Mme le Maire fait part de la lettre de l'AMF concernant une demande de soutien de la Commune au Conseil Général et à son maintien dans l'organisation territoriale. Après délibération, le Conseil par 9 voix pour et 1 abstention affirme son soutien à cette action.

4. Motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse des dotations :

Mme le Maire informe les conseillers de l'action menée par l'AMF contre la baisse des dotations de l'Etat et des conséquences que cela implique sur les communes, le Conseil à l'unanimité des présents donne son soutien à l'AMF qui demande :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

5. Décision modificative budgétaire :

Mme le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie, il serait souhaitable que les crédits prévus au chapitre 11, article 611 du budget général soit transférés au chapitre 65 article 6558. Accord à l'unanimité.

6. Propositions d'achats de parcelles forestières :

La Commune a reçu 3 propositions d'achats de parcelles forestières :

- Section A n°21 lieu-dit Montjux : Mme le Maire se met en contact avec les propriétaires afin de leur faire part de la proposition d'achat de la Commune.
- Section B n°90 lieu-dit Champ Loiseau : Mme le Maire prendra contact avec les propriétaires afin de leur faire part de la négociation souhaitée par la Commune.
- Section ZG 8 lieu-dit Aux Joncs : le conseil se donne le temps de la réflexion sur cette parcelle.

7. Points à voir :

a. Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale de l'Eveil :

L'Eveil a demandé une signalisation au sol pour sécuriser le trajet des enfants de l'Etablissement à l'atelier ménager et à la ludothèque ainsi qu'un aménagement routier pour réduire la vitesse des automobilistes.

Certains enfants faisant partie du concept « Sport partagé » iront à Poitiers en finale, accompagnés par des élèves des collèges de Frasne et environs. L'Eveil réfléchit au financement de ce projet.

b. Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale de la MAS :

Le concept « barbecue des parents » sera à nouveau proposé dans le parc du Château plutôt qu'en salle.

8. Questions diverses :

- La commune a reçu une demande de mise à disposition d'un terrain ou d'un logement social : le dossier sera étudié prochainement.
- Rythmes scolaires : les horaires de bus ont été définis par le Conseil Général.
- Mme le Maire informe le Conseil que la secrétaire a demandé une mutation pour un poste à temps plein à Levier. L'appel à candidatures pour son remplacement a été effectué par le Centre de Gestion.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 07 août 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 07 août 2014.

Le Maire,
Martine GRASSA.